

siècle, au moment de la création de la Confédération, il fut convenu que la Grande-Bretagne dirigerait les relations extérieures du Canada au nom de celui-ci. De telles dispositions n'ont pu être possibles qu'à une époque où les relations internationales n'avaient pour tout objet que quelques questions majeures telles le commerce et le maintien de la paix. Dans la solution de ces questions, il était, bien entendu, contestable que les avantages d'une association étroite avec la puissance impériale dépasseraient les désavantages de voir la politique étrangère du pays déterminée et exécutée par un gouvernement qui pouvait être sensible à l'avis du Canada, mais au sein duquel les Canadiens n'étaient pas représentés.

Dès que les relations entre la politique étrangère et les intérêts nationaux du pays se sont resserrées et sont devenues plus manifestes, les Canadiens se sont rendu compte de l'importance de diriger eux-mêmes leurs relations extérieures. Peu à peu, grâce à la participation d'hommes d'État de langue française et de langue anglaise, membres des deux partis politiques traditionnels, le Canada a obtenu le droit de négocier et de signer des traités, d'échanger des représentants diplomatiques et de se joindre de son propre chef à des organismes internationaux. En 1867, les pouvoirs de prérogative royale dans le domaine des affaires extérieures étaient exercés sur avis des ministres britanniques de Sa Majesté. Au cours des soixante ans qui ont suivi, ces pouvoirs n'ont été exercés, en ce qui concerne le Canada, que sur l'avis du gouvernement fédéral du Canada.

Depuis près d'un demi-siècle, le Canada a une personnalité internationale bien établie et a acquis une place honorable dans le monde. Nous participons activement à l'Organisation des Nations Unies alors que d'autres organismes internationaux ont leur siège dans notre pays. Par le moyen d'accréditations directes ou multiples, nous entretenons des relations extérieures avec quelque 108 pays. L'augmentation de la représentation du Canada à l'étranger est impressionnante en elle-même, mais l'évolution du contenu des relations internationales est encore plus frappante.

Les thèmes qui prévalaient il y a un siècle demeurent, et ils sont même devenus de plus en plus complexes. Le commerce extérieur, par exemple, comprend aujourd'hui non seulement des négociations bilatérales entre les pays, mais aussi une participation active à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à l'OCDE et à d'autres organismes internationaux. Notre souci de préserver la paix a motivé non seulement notre participation à l'OTAN, organisation destinée à assurer la sécurité collective, mais aussi nos efforts au sein des Nations Unies pour substituer à la guerre une diplomatie collective comme moyen de régler les conflits.

Nous participons aujourd'hui à diverses activités internationales qui n'étaient autrefois rattachées que de façon restreinte à la politique étrangère classique, ou qui, tel le contrôle de l'aviation civile ou la coopération internationale pour l'utilisation pacifique de l'énergie, n'existaient même pas à cette époque. Nous assistons aujourd'hui à des conférences internationales et nous concluons des accords bilatéraux sur des questions aussi variées que la discrimination raciale, le développement économique et les échanges culturels. En formulant la politique du Canada, nous devons chercher à retirer le plus d'avantages possible pour tous les Canadiens des possibilités que nous offrent